

Avant-propos

Le présent rapport contient un aperçu des mesures entreprises par l'Organe international de contrôle des stupéfiants comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, en 1998.

Au cours des dix dernières années, les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble ont manifesté une beaucoup plus ferme volonté de s'attaquer au problème mondial de la drogue, comme en témoigne le nombre croissant de pays qui s'attachent concrètement à renforcer leurs capacités nationales en matière de contrôle des drogues, notamment en adhérant aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et en les appliquant. Le système international de contrôle des drogues continue de se développer et de fonctionner efficacement, ce qui contribue à prévenir l'abus de drogues. La mise en œuvre des traités ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale a contribué à endiguer presque totalement le détournement de drogues fabriquées légalement vers le marché illicite.

Un certain nombre de problèmes subsistent néanmoins. Les substances psychotropes, y compris les stimulants de type amphétamine, pourraient être mieux contrôlées. Si les détournements de ces substances du commerce international sont aujourd'hui négligeables, des problèmes demeurent, les substances psychotropes continuant d'être détournées des circuits nationaux de distribution. L'abus de médicaments vendus sur ordonnance demeure problématique aussi et il importe que, partout dans le monde, les gouvernements interviennent pour réglementer la vente de ces substances par Internet.

S'agissant des produits chimiques précurseurs, des progrès ont été accomplis par les gouvernements à la suite de plusieurs initiatives internationales visant à prévenir le détournement de ces produits pour la fabrication illicite de drogues. En particulier, le système de notifications préalables à l'exportation a beaucoup facilité la détection de nombreuses tentatives de détournement. L'application de ce système automatisé de notification, lancé par l'Organe en 2006, a également facilité les échanges d'informations sur le commerce international de précurseurs. Une approche axée sur une universalisation de la coopération internationale en matière de contrôle des précurseurs a été très largement appuyée par les gouvernements et par la communauté internationale dans son ensemble.

Comme le montre ce rapport, les objectifs que l'Assemblée générale a fixés en 1998 demeurent tout aussi pertinents et tout aussi importants en 2008 qu'ils l'étaient alors. En outre, il est apparu de nouveaux défis en matière de contrôle international des drogues, ce qui signifie qu'il faut redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés. L'Organe formule à cette fin un certain nombre de recommandations visant à resserrer la coordination et la coopération aux échelons national et international. Les gouvernements et la communauté internationale devront, pour les années à venir, poursuivre les efforts entrepris pour réaliser les objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.